BULLETIN OFFICIEL DES ACTES
de Voies navigables de France

Année 2022 N°01
5 janvier 2022

- Décision du 4 janvier 2022 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 P 2

- Décisions du 3 janvier 2022 portant délégation de signature du directeur territorial Centre-Bourgogne à ses collaborateurs :
*ordre général P 3
*ressources humaines P 21
*ordonnateurs secondaires P 31
*hygiène, sécurité et santé P 34
*CGV P 40

Direction territoriale Centre-Bourgogne

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

Décision relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération n°01/2014 du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu la délibération n° 02/2021/4.6 du 10 mars 2021 modifiée en dernier lieu par délibération n°6/2021/4.4 du 14 décembre 2021 du conseil d'administration relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021,

Vu la décision du 30 août 2021 portant délégation de signature au Directeur de l'Infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification du 3 janvier 2022 présenté par la direction territoriale du Nord Est.

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1er

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage modifié:

Le chômage de l'écluse n°2 de Réchicourt sur le canal de la Marne au Rhin Est du 1er février au 16 mars 2022, est modifié comme suit :

Le secteur chômé concerne tout l'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est de la Direction territoriale Nord Est, soit de **l'écluse n°27 de Frouard à l'écluse n°1 de Réchicourt**, aux dates initialement prévues soit du **1er février au 16 mars 2022.**

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 4 janvier 2022

Par Délégation du Directeur Général,
Le Directeur adjoint de l'Infrastructure, Eaux et Environnement
Signé
Renaud DACHY

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

EN MATIERE D'ORDRE GENERAL

Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne

Juridique

Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigable de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

DECIDE

ARTICLE 1 - DELEGATIONS GENERALES

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général du 31 mars 2014, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation de signature est donnée dans les limites de la direction territoriale à :

- Mme Virginie PUCELLE, directrice adjointe et directrice des UTI ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ et de Mme Virginie PUCELLE, à :

- M.Thierry FEROUX, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ, de Mme Virginie PUCELLE et de M. Thierry FEROUX, à :

- Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale.

ARTICLE 2 - MARCHES PUBLICS

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées dans les limites de leurs attributions :

ARTICLE 2-1

Délégation est donnée aux agents, figurant en annexe I, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

ARTICLE 2-2

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 20 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 20 000 € HT ;
- prendre toute acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

ARTICLE 2-3

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe III, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 4 000 € HT.

ARTICLE 2-4

Délégation est donnée dans la limite de leurs attributions à M. Frédéric WICKER, adjoint à la directrice des UTI, et à Mme Carole DEVALLEZ, adjointe à la directrice des UTI, à l'effet de prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre conformément au contrat ou des enveloppes allouées.

ARTICLE 2-5

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe IV, à l'effet de commander des achats de fournitures, de prestations, ou de travaux d'un montant inférieur à 500 euros HT.

ARTICLE 3 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

ARTICLE 3-1

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;

- accorder toute convention d'usage temporaire portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 20 hectares.

ARTICLE 3-2

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Aurélie HUMBERT, responsable du pôle domaine, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;

- accorder toute convention d'usage temporaire du domaine portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares.

ARTICLE 3-3

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe V à l'effet de :

- signer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche, pour les manifestations nautiques et pour les travaux ;

- signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

ARTICLE 4 - JURIDIQUE

ARTICLE 4-1

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de représenter l'établissement devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, à :

- Mme Virginie PUCELLE, directrice adjointe et directrice des UTI;

- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau ;

- Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe du service développement de la voie d'eau ;

- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique ;

- Mme Camille BELLANGER, consultante juridique.

ARTICLE 4-2

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, à :

- Mme Virginie PUCELLE, directrice adjointe et directrice des UTI;

- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe.

- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

ARTICLE 4-3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous les documents relatifs aux affaires juridiques courantes (à l'exception de l'engagement juridique du service) de l'établissement, à :

- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;

- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

ARTICLE 4-4

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VI à l'effet de déposer plainte et se constituer partie civile.

ARTICLE 4-5

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VII à l'effet de déposer plainte sans constitution de partie civile.

ARTICLE 5

La décision portant délégation de signature en matière d'ordre général du 19 octobre 2021 est abrogée.

ARTICLE 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 3 janvier 2022
Le Directeur Territorial

Signé

Bertrand SPECQ

ANNEXE I

Délégation aux agents visés à l'article 2.1
(Marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 euros HT)

DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
SECRETARIAT GENERAL	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale adjointe
SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
M. Robert CLAVEL en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN et de Mme Christelle BERNES-CABANNE	Responsable du pôle grands ouvrages
UTI BOURGOGNE	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
M. Fabien MARQUIS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe en charge des affaires administratives

UTI NIVERNAIS-YONNE	
M. Vincent CHEVALIER	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Franck DELABARRE en cas d'absence ou d'empêchement M. Vincent CHEVALIER	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, à compter du 17/01/2022, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
N.	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
UTI SAONE LOIRE	
Mme Karine AUBERT	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine AUBERT	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

ANNEXE II

Délégation aux agents visés à l'article 2.2
(Marchés publics d'un montant inférieur à 20 000 euros HT)

SECRETARIAT GENERAL	
M. Dominique FRENAY	Responsable du pôle immobilier et logistique
M. Stéphane MARION en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique FRENAY	Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique
M. Romaric GROS	Responsable du pôle informatique et télécommunications
Mme Nathalie KAPUTA en cas d'absence ou d'empêchement de M. Romaric GROS	Responsable adjointe du pôle informatique et télécommunications
SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU	
M. Antoine CHARDONNAL	Responsable du pôle développement
Mme Camille DORLEAN	Responsable du pôle juridique
Mme Aurélie HUMBERT	Responsable du pôle domaine
SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)	
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle Gestion Hydraulique
N.	Responsable du pôle Maintenance, exploitation et Informatique Industrielle
M. Michel FERREIRA et Sonia NOUVION-CHABERT (PI)	Responsables du pôle Système d'informations géographiques par intérim
UTI BOURGOGNE	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
N.	Responsable adjoint du CEMI Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Patrick VALERE	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie

UTI NIVERNAIS-YONNE	
M. Lorentz BUTSCHER	Responsable du bureau des affaires générales
M. Franck DELABARRE	Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Yohann BRANDEL en cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DELABARRE	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
N.	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
M. Anthony MIEL	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Jérôme BROCHARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Yohan BRANDEL (PI)	Responsable du CEMI Confluence par intérim
N.	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. George TRUCHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
Mme Aurélie BIDOIRE	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie BIDOIRE	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
N.	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize

M. Julien CAMPOS	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
Mme Caroline MOREL	Responsable du CEMI de Nemours
N.	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
M. Sébastien BIDOIRE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael PERRUT	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
UTI SAONE LOIRE	
Mme Christine LEFRANC	Responsable du pôle administratif
N.	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
M. Romaric MARTIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lilian SEGAUD	Responsable adjoint du CEMI Digoin
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
M. Hervé SALAMON en cas d'absence ou d'empêchement de M. David MICHEL	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

ANNEXE III

Délégation aux agents visés à l'article 2.3
(Marchés publics d'un montant inférieur à 4 000 euros HT)

SECRETARIAT GENERAL	
Mme Marie-Christine BERGER	Responsable du bureau Gestion administrative des personnels
Mme Joëlle QUENOT en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER	Responsable adjointe du bureau Gestion administrative des personnels
Mme Amandine SENANFF	Responsable du bureau Recrutement et formation
Mme Marylène GREMERET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF	Responsable adjoint du bureau Recrutement et formation
Mme Régine GIRET	Responsable du bureau Dialogue social et affaires sociales
Mme Valérie RAVET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine GIRET	Responsable adjointe du bureau Dialogue social et affaires sociales

ANNEXE IV

Délégation aux agents visés à l'article 2.5
(Marchés publics d'un montant inférieur à 500 euros HT)

UTI BOURGOGNE	
M. Hervé LAMBOULE	Responsable ingénierie, prévention et sécurité
M. Frédéric GRENOT	Responsable Unité Sud
M. Stéphane ROUX	Responsable ingénierie
M. Didier DUREUIL	Responsable domaine
M. Cédric PIROELLE	Chef d'équipe exploitation Saint-Florentin
M. Emmanuel HENRY	Chef d'équipe exploitation Ancy Le Franc
M. Jean-Michel SIRI	Responsable unité Nord

ANNEXE V

Délégation aux agents visés à l'article 3-3
(autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche/manifestations nautiques/travaux ; autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage)

UTI BOURGOGNE	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
M. Fabien MARQUIS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
UTI NIVERNAIS-YONNE	
M. Vincent CHEVALIER	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Franck DELABARRE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHEVALIER	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Lorentz BUTSCHER en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHEVALIER et de M. Franck DELABARRE	Responsable du Bureau des affaires générales
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, à compter du 17/01/2022, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
N.	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
UTI SAONE LOIRE	
Mme Karine AUBERT	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine AUBERT	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
Mme Christine LEFRANC en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine AUBERT et de M. Sébastien PONCET	Responsable du pôle administratif

ANNEXE VI

Délégation aux agents visés à l'article 4.4
(Dépôt de plainte avec constitution de partie civile)

SECRETARIAT GENERAL	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale adjointe
SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
UTI BOURGOGNE	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
M. Fabien MARQUIS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
UTI NIVERNAIS-YONNE	
M. Vincent CHEVALIER	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Franck DELABARRE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHEVALIER	Responsable adjointe de l'UTI Nivernais-Yonne
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, à compter du 17/01/2022, en cas	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en

d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
N.	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
UTI SAONE LOIRE	
Mme Karine AUBERT	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine AUBERT	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

ANNEXE VII

Délégation aux agents visés à l'article 4.5
(Dépôt de plainte sans constitution de partie civile)

UTI BOURGOGNE	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI d'Armançon
N.	Responsable adjointe du CEMI d'Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Patrick VALERE	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
UTI NIVERNAIS-YONNE	
M. Lorentz BUTSCHER	Responsable du bureau des affaires générales
M. Franck DELABARRE	Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Yohann BRANDEL en cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DELABARRE	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
N.	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
M. Anthony MIEL	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Jérôme BROCHARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Yohan BRANDEL (PI)	Responsable du CEMI Confluence par intérim

N.	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. George TRUCHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
Mme Aurélie BIDOIRE	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie BIDOIRE	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
Mme Caroline MOREL	Responsable du CEMI de Nemours
N.	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
M. Sébastien BIDOIRE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael PERRUT	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
N.	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Julien CAMPOS	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
UTI SAONE LOIRE	
Mme Christine LEFRANC	Responsable du pôle administratif
N.	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
M. Romaric MARTIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lilian SEGAUD	Responsable adjoint du CEMI Digoin

M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
M. Hervé SALAMON en cas d'absence ou d'empêchement de M. David MICHEL	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Direction Territoriale Centre-Bourgogne

Juridique

Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4312-3 et R. 4312-16,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France (NOR : DEVK1242845A),

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900275A),

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900278A),

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France,

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée, dans les limites de la direction territoriale et de ses attributions à Mme Virginie PUCELLE, directrice territoriale adjointe et directrice des UTI, et, en cas d'absence ou d'empêchement de leur part, à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Bertrand SPECQ, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel ;
- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- les décisions d'intérim ;
- l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, concernant les personnels ci-dessous :
    - personnels mentionnés au 1° de l'article L4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés interministériels des 26 décembre 2019 susvisés ;
    - personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
    - ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 21 mai 1965 modifié susvisé (art L4312-3-1-2° du code des transports);
    - agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3° du code des transports);
    - salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. SPECQ et Mme PUCELLE, délégation de signature est donnée à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer pour l'ensemble du personnel et dans la limite de leurs attributions :

- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;

- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions qu'à l'article 1 de la présente décision.

ARTICLE 3

Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe I à l'effet de signer pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel notamment les ordres de mission, les autorisations d'utilisation de véhicule de service et les frais de déplacement hors NOTILUS ;

- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions que celles prévues à l'article 1 de la présente décision.

ARTICLE 4

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions, toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les frais de déplacement hors NOTILUS, les décisions relatives aux autorisations d'absence ou de congés, hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité et le congé de solidarité familiale.

ARTICLE 5

Délégation est donnée à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de leur part, à Mme Marie-Christine BERGER, responsable du bureau gestion administrative du personnel et en cas d'absence ou d'empêchement de leur part à Mme Joëlle QUENOT, responsable adjointe, à l'effet de signer tout contrat public à durée déterminée.

ARTICLE 6

Délégation est donnée à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de leur part à Mme Amandine SENANFF, responsable du bureau recrutement et formation, à l'effet de signer tout contrat public à durée déterminée pour le personnel saisonnier et d'exploitation.

ARTICLE 7

La décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines du 19 octobre 2021 est abrogée.

ARTICLE 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 3 janvier 2022
Le Directeur Territorial
Signé
Bertrand SPECQ

ANNEXE I

Délégation aux agents visés à l'article 3
(Signature des actes relatifs notamment à la gestion courante et aux déplacements professionnels)

DIRECTION DES UTI	
Mme Virginie PUCELLE	Directrice des UTI
M. Frédéric WICKER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie PUCELLE	Adjoint à la directrice des UTI
Mme Carole DEVALLEZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie PUCELLE	Adjointe à la directrice des UTI
DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
UTI BOURGOGNE	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
M. Fabien MARQUIS en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
UTI NIVERNAIS-YONNE	

M. Vincent CHEVALIER	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Franck DELABARRE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHEVALIER	Responsable adjointe de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Lorentz BUTSCHER en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHEVALIER et de M. Franck DELABARRE	Responsable du bureau des affaires générales
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, à compter du 17/01/2022, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
N.	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
UTI SAONE LOIRE	
Mme Karine AUBERT	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine AUBERT	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
Mme Christine LEFRANC en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine AUBERT et de M. Sébastien PONCET	Responsable du pôle administratif

ANNEXE II

Délégation aux agents visés à l'article 4
(Décisions et actes de gestion courante, frais de déplacement, autorisations d'absence ou de congés hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale…)

SECRETARIAT GENERAL	
Mme Anne-Charlotte KAUPP-KOSPICZEWICZ	Chargée de mission accompagnement au changement
Mme Laetitia BARALLA	Responsable du pôle commande publique
Mme Céline LUMINET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia BARALLA	Responsable adjointe du pôle commande publique
M. Romaric GROS	Responsable du pôle informatique et télécommunications
Mme Nathalie KAPUTA en cas d'absence ou d'empêchement de M. Romaric GROS	Responsable adjointe du pôle informatique et télécommunications
M. Dominique FRENAY	Responsable du pôle immobilier et logistique
M. Stéphane MARION, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique FRENAY	Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique
Mme Marie-Christine BERGER	Responsable du bureau gestion administrative des personnels
Mme Joëlle QUENOT en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER	Responsable adjointe du bureau gestion administrative des personnels
Mme Amandine SENANFF	Responsable du bureau recrutement et formation
Mme Marylène GREMERET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF	Responsable adjointe du bureau recrutement et formation
Mme Régine GIRET	Responsable du bureau dialogue social et affaires sociales
Mme Valérie RAVET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine GIRET	Responsable adjointe du bureau dialogue social et affaire sociales
SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)	
M. Antoine CHARDONNAL	Responsable du pôle développement
Mme Camille DORLEAN	Responsable du pôle juridique
Mme Aurélie HUMBERT	Responsable du pôle domaine
SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)	
Mme Nathalie BOUILLOT	Responsable du CSP liquidation
Mme Bekhta SAHRAOUI en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BOUILLOT	Responsable adjointe du CSP liquidation

M. Fabio RODRIGUES FERNANDES	Responsable du CSP engagement
M. Sébastien BONNOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabio RODRIGUES FERNANDES	Responsable adjoint du CSP engagement
M. Frédéric BOISSON	Responsable Mission sécurité et prévention
SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)	
N.	Responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle hydraulique
M. Robert CLAVEL	Responsable du pôle grands ouvrages
M. Michel FERREIRA et Mme Sonia NOUVION-CHABERT (PI)	Responsables du pôle SIG par intérim
UTI BOURGOGNE	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI d'Armançon
N.	Responsable adjoint du CEMI d'Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Patrick VALERE	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
UTI NIVERNAIS-YONNE	
M. Franck DELABARRE	Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Yohann BRANDEL en cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DELABARRE	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
N.	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée

M. Anthony MIEL	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Jérôme BROCHARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Yohan BRANDEL (PI)	Responsable du CEMI Confluence par intérim
N.	Responsable ajoint du CEMI Confluence
M. Benoît AUBLET	Responsable la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. George TRUCHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
Mme Aurélie BIDOIRE	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie BIDOIRE	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
N.	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Julien CAMPOS	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
Mme Caroline MOREL	Responsable du CEMI de Nemours
N.	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
M. Sébastien BIDOIRE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael PERRUT	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	de Montargis
UTI SAONE LOIRE	
N.	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
M. Romaric MARTIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lilian SEGAUD	Responsable adjoint du CEMI Digoin
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
M. Hervé SALAMON en cas d'absence ou d'empêchement de M. David MICHEL	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne

Juridique

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE

D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigable de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, à :

- Mme Virginie PUCELLE, directrice territoriale adjointe ;

- Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à M. Fabio RODRIGUES FERNANDES, responsable du centre de services partagés engagements et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Sébastien BONNOT, responsable adjoint, à l'effet de signer :

- tout engagement juridique relatif aux dépenses ;
- la certification du service fait.

ARTICLE 3

Délégation de signature est donnée aux personnels du centre de services partagés engagements désignés ci-après à l'effet de viser les engagements juridiques et certifier les services faits :

- Mme Audrey ARNAUD, gestionnaire
- Mme Frédérique GATTEAUT, gestionnaire
- Mme Stéphanie MELZER, gestionnaire
- Mme Audrey PETITJEAN, gestionnaire
- Mme Colette MIDOL, gestionnaire

ARTICLE 4

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BOUILLOT, responsable du centre de services partagés liquidation, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Bekhta SAHRAOUI, responsable adjointe, à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

ARTICLE 5

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider les états de frais de déplacement ainsi que les pièces de liquidation correspondantes sous l'application NOTILUS :

- Mme Carole DEVALLEZ, adjointe à la directrice des UTI
- M. Frédéric WICKER, adjoint à la directrice des UTI
- M. Thierry FEROUX, direction des relations institutionnelles et de l'innovation

- Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN-TUNG, secrétaire générale adjointe
- M. Jean-André GUILLERMIN, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Christelle BERNES-CABANNE, responsable adjointe
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe
- Mme Nadia ROUSSELLE, assistante de direction

ARTICLE 6

La décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 21 octobre 2021 est abrogée.

ARTICLE 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 3 janvier 2022

Le Directeur Territorial

Signé
Bertrand SPECQ

Direction Territoriale Centre-Bourgogne

Juridique

DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DE SANTE

Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-1039 relatifs aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités de suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à une substance cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ;

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé ;

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée à Mme Virginie PUCELLE, directrice territoriale adjointe et directrice des UTI, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, toutes décisions, actes, et mettre en œuvre toute action en application de la réglementation et des instructions internes en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail concernant les personnels placés sous leur autorité, et le cas échéant, le public accueilli, consistant notamment à :

1) Éviter les risques avec les actions suivantes :

   - Effectuer des actions de formation et d'information et délivrer les autorisations ou habilitations particulières de travail,

   - Prendre les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels et celle de toutes les installations techniques où travaillent ces personnels,

   - Aménager les lieux de travail, choisir les équipements et les méthodes de travail et concevoir les postes en vue de réduire les effets du travail sur la santé ;

2) Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités et les retranscrire au travers du document unique en mentionnant les mesures de préventions ;

3) Élaborer sur la base des orientations générales et du document unique un programme annuel de prévention des risques professionnels en y intégrant dans un ensemble cohérent les évolutions techniques, l'organisation du travail et les conditions de travail ;

4) Prendre des mesures de protection collective ou à défaut des mesures de protection individuelle des personnels ;

5) Donner des consignes de travail appropriées aux personnels ;

6) Prendre les mesures nécessaires, y compris d'enquête, pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance ;

7) Diligenter les enquêtes à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et des maladies professionnelles au à caractère professionnel ;

8) Prendre les décisions et les actes relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière ;

9) Délivrer les attestations d'exposition à un risque cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction en application de l'article 3 du décret n°2015-567 susvisé ;

10) Aménager les postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié ;

11) Prendre les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention ainsi que les lettres de cadrages de ces personnels,

12) Prendre tous les actes et décisions relatifs à la sécurité concernant tout type de chantiers réalises sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement ;

13) Prendre les mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ et Mme Virginie PUCELLE, délégation de signature est donnée à :

- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe ;

- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe ;

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand SPECQ, et Mme Virginie PUCELLE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2), 3), 7), 8) et 11).

ARTICLE 4

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène, de sécurité et de santé du 19 octobre 2021 est abrogée.

ARTICLE 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 3 janvier 2022
Le Directeur Territorial

Signé

Bertrand SPECQ

ANNEXE I

Délégation aux agents figurant à l'article 3
(Signature des actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2, 3, 7, 8 et 11)

DIRECTION DES UTI	
M. Frédéric WICKER	Adjoint à la directrice des UTI
Mme Carole DEVALLEZ	Adjointe à la directrice des UTI
SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
UTI BOURGOGNE	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
M. Fabien MARQUIS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
UTI NIVERNAIS-YONNE	
M. Vincent CHEVALIER	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Franck DELABARRE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHEVALIER	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne
UTI VAL DE LOIRE-SEINE	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, à compter du 17/01/2022, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique

N.	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives

UTI SAONE LOIRE	
Mme Karine AUBERT	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine AUBERT	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne

Juridique

DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION

DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RÉPRESSION

DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ ET

À LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3 ;

Vu le code de la justice administrative ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation des services territoriaux de Voies Navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu l'organisation de la direction territoriale en vigueur ;

Vu la décision du 16 avril 2021 de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Bertrand SPECQ, directeur territorial Centre-Bourgogne ;

DECIDE

ARTICLE 1

Subdélégation permanente est donnée **à** Mme Virginie PUCELLE, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie PUCELLE, subdélégation est donnée à M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

ARTICLE 3

Subdélégation permanente est donnée, dans la limite de leurs attributions et de leurs missions, à :

- Mme Virginie PUCELLE, directrice territoriale adjointe ;
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique ;
- Mme Camille BELLANGER, consultante juridique ;

à l'effet de représenter l'établissement en première instance pour les contentieux relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

ARTICLE 4

La décision du 26 avril 2021 portant subdélégation de signature en matière de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public fluvial est abrogée.

ARTICLE 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 3 janvier 2022
Le Directeur Territorial
Signé
Bertrand SPECQ